

LA CONTRE-VISITE

- ☐ Vente immobilière
☐ Construction / Extension / Réhabilitation

Formulaire de demande de CONTRE-VISITE de la partie privée du branchement que sont les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement.

COORDONNÉES

Référence de votre dossier ou numéro de votre permis de construire
Prénom et nom du demandeur*
Date de naissance* : Lieu de naissance* :
Adresse du demandeur*
Commune et code postal du demandeur*
Téléphone du demandeur*
Adresse mail du demandeur*

INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT LA CONTRE-VISITE

Adresse du bien à contrôler*
Commune et code postal du bien à contrôler*
Nom et numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous* (si différent du demandeur)
Surface du bien à contrôler (surface de plancher)* m²
Référence des sections et des numéros de parcelle + extrait de plan cadastral*

* Champs obligatoires

Prescriptions pour un bon déroulement de la contre-visite

En cas de non-respect de ces prescriptions, le technicien peut être amené à ne pas poursuivre la contre-visite :

- Les ouvrages d'assainissement (regard, trappe,...) doivent être visibles, accessibles et manoeuvrables ;
- La présence d'eau courante est indispensable ;
- Tous les documents nécessaires doivent être fournis (plans, croquis...) ;
- Le demandeur ou son représentant doit être présent durant la totalité de la contre-visite.

La demande et les documents doivent être envoyés à l'adresse suivante :

SUEZ Eau France SAS - 2 rue Turgot - CS 80096 - 68312 ILLZACH Cedex
ou par mail : assainissement@sivom-mulhouse.fr

Le délai de traitement pour l'envoi du rapport, après la réalisation de la contre-visite, est d'une semaine minimum.
Cette prestation est soumise à facturation. Le tarif est fixé au 1^{er} janvier 2025 à 150 € TTC par bien contrôlé pour un immeuble d'une surface jusqu'à 200 m². Au-delà de 200 m², sera appliquée une plus-value de 0,35 € TTC par m² supplémentaire.
Les situations ne faisant pas l'objet d'une facturation sont listées par le service.

- ☐ Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du tarif en vigueur pour cette contre-visite.
☐ Le demandeur reconnaît avoir informé et avoir l'autorisation du propriétaire pour la réalisation de cette contre-visite.
☐ Le demandeur commande la réalisation de la contre-visite au Sivom Mulhouse Sud Alsace et à SUEZ Eau France.

Le demandeur sera destinataire du rapport et s'acquittera de la facture de la contre-visite.

→ **Ne PAS joindre de règlement à ce formulaire.**

Date	Signature du demandeur	Accord et signature du propriétaire, si différent du demandeur